Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2ème Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/05
Présents	24	Objet : Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : Bilan d'étape 2025
Pouvoirs	05	
Votants	29	

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

Le Projet de Territoire a été initié par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise avec l'ambition de répondre de manière optimale aux besoins de la population pour les 10 ans à venir. Il a été voté en Conseil Communautaire le 19 janvier 2023, avec pour objectif principal de rendre notre intercommunalité encore plus attractive. Il s'articule autour de trois piliers majeurs :

- L'accroissement de l'attractivité,
- L'amélioration du cadre de vie,
- Et la transition et résilience écologiques.

Présenté le 17 juin 2025 au Comité de suivi du Projet de Territoire, le bilan d'étape qui vous est proposé se veut être un document stratégique qui permet d'avoir une vision d'ensemble de l'avancement des actions qui ont été mises en place depuis son adoption.

Il permet une évaluation intermédiaire, à la fois quantitative et qualitative. On notera que sur les 112 actions ciblées, 83 sont en cours de réalisation ou ont déjà été réalisées. Ce niveau d'avancement confirme la bonne dynamique engagée et la pertinence des orientations adoptées.

Ce bilan d'étape (joint en annexe) est conçu comme un outil partagé, mis à disposition de plusieurs publics. Ainsi il s'adresse :

- Aux Élus communautaires : ce document de travail sera imprimé et transmis aux Élus communautaires afin qu'ils puissent s'en imprégner. Il peut constituer un support de référence pour le suivi des actions et servir de référence pour préparer l'avenir,

- Aux agents de la CCPD : Il permet de donner du sens et de valoriser le travail des services,

- Au grand public : ce dispositif garantit une information accessible et transparente sur l'état d'avancement du Projet de Territoire pour tous les résidents de la Plaine Dijonnaise. Deux versions numériques seront disponibles sur le site internet de la CCPD :

  - Une version complète du document,
  - Et une version synthétique, qui présente un tableau récapitulatif des actions du Projet de territoire (en pièce jointe).

Pour information : Les documents seront publiés à la suite du Conseil Communautaire du 17 juillet 2025.Ils seront accessibles via ce lien :
https://www.plainedijonnaise.fr/vie-de-la-collectivite/projet-de-territoire-2023-2033

Une présentation est jointe à ce rapport pour en faciliter la compréhension. Elle explicite le contenu, la structure et les éléments clés à retenir.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

Chiffres clés

- 28% des actions sont terminées,
- 44% des actions sont en cours de réalisation,
- 28% des actions ne sont pas encore commencées.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 24/07/2025
Qualité : Présidence de la Communauté

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER